

Montségur Finance

Politique D'EXCLUSION

Dans le cadre de l'intégration des critères ESG dans son processus d'investissement, Montségur Finance a décidé la mise en place d'une politique d'exclusion.

Ainsi, Montségur Finance applique deux catégories d'exclusion : les exclusions normatives, consistant à exclure les entreprises ne respectant pas certaines normes ou standards internationaux, ainsi que les exclusions sectorielles.

Exclusions normatives

- Infraction des Principes du Pacte Mondial des Nations Unies : exclusion des entreprises qui enfreignent de manière grave et répétée un ou plusieurs des dix principes du Pacte mondial.
- Liste grise (juridictions sous surveillance) et noire (juridictions à hauts risques) du GAFI : exclusion des pays ne mettant pas en œuvre un dispositif de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme satisfaisant.

Exclusions sectorielles

- Armes controversées : exclusion, conformément au Traité d'Oslo et à la Convention d'Ottawa signés par l'Etat français qui interdisent l'utilisation, la production, le stockage et le transfert de bombes à sous-munitions (BASM) ainsi que de mines antipersonnel (MAP).
- Charbon : exclusion des sociétés réalisant plus de 20% de leur chiffre d'affaires annuel dans l'extraction et l'utilisation du charbon thermique et sa vente.
- Tabac : exclusion des sociétés produisant du tabac ou des produits liés au tabac.
- Pornographie : exclusion des sociétés dont l'activité est liée aux divertissements pour adultes.
- Jeux d'argent : exclusion des sociétés dont l'activité principale est directement liée aux jeux d'argent.